

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220128-DEC2022005-AR

## DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Achat d'un studio sis 2 rue Gilbert et Claude Nozières à Périgueux – 39 000 €.

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

**Considérant que** la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux souhaite acheter le studio situé sur la commune de Périgueux à la SCI Z.A.P représentée par Madame COINTREL Caroline, dont la composition est la suivante : un studio (lot 8) de 37m<sup>2</sup> et de sa cave (lot 4) sur la parcelle AO 391 pour un montant de 39 000 € ;

**Considérant que** le Grand Périgueux investit dans le quartier de la gare de Périgueux : réalisation d'un quartier d'affaires, d'un pôle d'échange multimodal, aménagement du parvis de la gare, projet de la construction du dépôt de bus rue Alphée Maziéras, aménagement de voirie

**Considérant que** les frais d'acte seront à la charge de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux,

DECIDE

**Article 1er** : D'acheter à la SCI Z.A.P représentée par Madame COINTREL Caroline, son studio/cave sur la parcelle AO 391, d'une contenance de 37 m<sup>2</sup>, 2 rue Gilbert et Claude Nozières, à Périgueux pour un montant de 39 000 €

**Article 2** : de désigner Maître Borie pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 28 JAN. 2022

Affiché le :

28 JAN. 2022

Le Président  
Jacques AUZOU

